Logo de la région

AVIS DE COMPÉTITION
Mes premiers Jeux 2026 – Nom de la Région hôte

PRÉSENTÉ PAR
Club hôte / Région hôte

DU : Date de début
AU : Date de fin

N^{O} DE SANCTION : (Émis par Patinage Québec)
Sanctionnée par Patinage Québec

Mes premiers Jeux

PATINAGE QUÉBEC

Patinage Canada

DÉTAIL DE SANCTION –
Mes premiers Jeux 2026 – Nom de la Région hôte

L'hôte, Nom du club hôte annonce la tenue de la compétition Mes premiers Jeux 2026 – Nom de la région hôte.

Dates : Date de début de l'événement au Date de fin de l'événement

Les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans la région suivante: Nom de la région hôte

Gestionnaire de compétition :	Nom du responsable de la compétition # Téléphone : No de téléphone Courriel : Courriel
Président(e) du comité organisateur :	Nom du responsable de la compétition # Téléphone : No de téléphone Courriel : Courriel
Représentant(e) technique :	Nom Représentant technique
Spécialiste de données en chef :	Nom Spécialiste de données en chef
Spécialiste de données informatiques :	Nom Spécialiste de données informatique

PATINAGE QUÉBEC
N° DE SANCTION : (Émis par Patinage Québec)

NOM DE L'HÔTE :	Nom du Club Hôte ou de la Région hôte
SITE INTERNET :	Site internet
COURRIEL :	Courriel de l'hôte
TÉLÉPHONE :	Numéro de téléphone pour informations

La compétition est régie par les règlements de Patinage Canada.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1
Nom de l'Aréna / Glace principale
Adresse
Ville (QC) Code postal

GLACE 2
Nom de l'aréna/ Glace 2
Adresse
Ville (QC) Code postal

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont :

Glace 1: Dimension Glace principale / Aréna 1
Glace 2: Dimension Glace 2

3. Accidents et Responsabilité

Patinage Canada, Patinage Québec, la région Nom de la région hôte, Nom du Club hôte et l'équipe de bénévoles n'assument aucune responsabilité pour les dommages et les blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à cet événement, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

4. Comportement des participants

Les participants sont tenus de respecter les directives des officiels chargés de la compétition.
Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inappropriée à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des officiels, peut être suspendu et exclu de toute compétition subséquente.

5. Restrictions

Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel. Nombre limite : **Nombre maximum d'inscriptions acceptées**

[Oui / Non] Aucune demande spéciale de journées et d'heure de passage ne sera retenue
[Oui / Non] Aucun paiement global de club pour tous les participants

6. Inscription

Postale : Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis pour chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité.

Aussi, les équipes devront remplir les formulaires prévus à cette fin.

Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être oblitérés ou reçus au plus tard à la **Date et Heure** à l'adresse suivante :

A/S Nom du responsable
Club ou Région
Adresse1 , Ville (QC) Code postal

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

ET/OU

Internet : Un formulaire en ligne dûment complété doit être soumis pour chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité.

Aussi, les équipes devront remplir le formulaire en ligne prévus à cette fin.

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante : Lien ou adresse internet pour inscription

Date limite d'inscription : Date et heure limite d'inscription

7. Mode(s) de paiement :

[X] - Carte de Crédit ;
[X] - Paypal;
[X] - Chèque ou mandat poste;
[X] - Transfert bancaire via courriel : Courriel pour transfert bancaire

Les chèques ou mandats-poste doivent être libellés à l'ordre de Libellé pour chèque ou mandat postal et datés au plus tard le **Date et heure limite d'inscription.** Paiement par chèque devront être reçus au plus tard à la date limite d'inscription.

À l'adresse suivante :

A/S Nom du responsable
Club ou Région
Adresse , Ville (QC) Code postal

Aucun paiement après la date limite d'inscription ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne seront remboursés que si l'événement n'a pas lieu ou si l'inscription est

retirée avant la date limite d'inscription.

Sélectionnez montant ou pourcentage : Frais administratifs retenus si retrait avant la date limite d'inscription.

Des frais de Sélectionné montant ou pourcentage seront appliqués sur les chèques sans provision.

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

8. Frais d'inscription :

$ par événement Patinage Plus;
$ par événement Équipe; (4 éléments)

9. Date limite des tests

La date limite d'évaluation des étapes est la même que la date limite d'inscription.

10. Système de notation

a) Le système de **« Norme de performance ».** (Voir les annexes)

11. Musique

Musique d'ambiance fournie par le club hôte.

12. Accréditation des entraîneurs

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **de la saison en cours**
  - **ET** toutes les dates complémentaires doivent être valides sur la liste d'accréditation de la compétition (ex : premiers soins, vérification judiciaire, respect et sport, code de déontologie)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 15 $ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec de la saison en cours, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides sur la liste d'accréditation :
  - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour (capture d'écran de votre profil à Patinage Canada)
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
  - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
  - Certificat des premiers soins valide
  - Certificat de vérification judiciaire

- Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
- Certificat « Code de déontologie »
- **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, **vous ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Deux entraîneurs par concurrente/concurrent/couple et deux entraîneurs par équipes de patinage synchronisé seront accrédités. Seules ces personnes seront admises au niveau de la glace.

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 $ a été fait (preuves fournies).

13. Frais d'admission

12 ans et Plus : $
Plus de 65 ans : $
6 à 11 ans : $
5 ans et moins : $
Passeport 3 jours : $
Chaperon : $

Les patineurs ou Les patineurs et leur Chaperon auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

14. Chaperons

Les chaperons sont autorisés dans la chambre des patineurs seulement pour les catégories suivantes : (une seule personne par participant) :

[X] - Toutes les catégories.
[X] - **Aucun accompagnateur ne sera autorisé dans la chambre des patineurs.**

15. Prix

a) Volet Norme de Performance

Les patineurs recevront un ruban et un certificat selon la norme de performance atteinte.

16. Trophée perpétuel

Un trophée sera remis ou Aucun trophée ne sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.

17. Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera Disponible sur le site Internet ou Transmis au club ou Transmis aux entraîneurs ou Transmis aux participants après la date limite des inscriptions.

18. Formation des groupes

Les groupes seront formés selon les règlements de Patinage Canada.

19. Vidéo

Vidéo disponible sur place ou Non Disponible.

20. Photos

Photos disponibles sur place ou Non Disponibles.

21. Restaurants

Casse-croûte ouvert sur place ou Il n'y a pas de Casse-croûte.

22. Hébergement

HÔTEL OFFICIEL

Nom de l'hôtel
Adresse, Ville [QC] Code postal
No téléphone : Numéro de téléphone
Courriel : Courriel
Code pour rabais : Code pour groupe

ANNEXE – PATINAGE PLUS

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Guide de référence Sport Québec

Tous les événements du volet Patinage Plus se dérouleront par circuit d'une durée moyenne de 1 minute 15 secondes. Les hôtes de la compétition peuvent mettre une musique d'ambiance lors des événements. En aucun cas la musique ne doit indiquer le temps de patinage. La trousse technique Patinage Plus de Patinage Québec doit être consultée pour chaque événement afin de connaître les circuits imposés, les éléments et les normes de performance.

Aucun autre élément technique ne peut être ajouté au circuit.

Les patineurs peuvent être accompagnés par un entraîneur ou un assistant de programme.

Les assistants de programme ou les entraîneurs peuvent être sur la glace pour les échauffements et lors du déroulement de l'événement. Ils peuvent suivre les patineurs lors de leur évaluation tout le long du circuit, et ce, pour toutes les étapes. Ils ne doivent en aucun cas déranger le déroulement.

SYSTÈME D'ÉVALUATION

- Le système de **Norme de Performance**.

ADMISSIBILITÉ – ÉVÉNEMENTS INDIVIDUELS

Les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada.
Les patineurs doivent être inscrits Patinage Plus ou Patinage STAR auprès de Patinage Canada, mais aucun test ou partie de test du programme STAR ne peut être réussi (danse, habiletés ou style libre).

Les patineurs peuvent recevoir des cours privés ou semi-privés avec des entraîneurs professionnels ou seulement des cours de groupe patinage plus avec assistant de programme.

Le patineur ne doit avoir réussi aucun test de patinage STAR.

Une musique de fond en continu est permise durant les épreuves.

PATINEURS EN SIMPLE

√ Filles **√ Garçons**

- **ÉTAPE 5**

  Étape : Avoir réussi l'étape 4, mais ne pas avoir réussi l'étape 6 ou plus.
  Âge : Aucune limite d'âge
  Port du casque obligatoire, si l'étape 5 n'est pas réussie.

- **ÉTAPE 4**

  Étape : Avoir réussi l'étape 3, mais ne pas avoir réussi l'étape 5 ou plus.
  Âge : Aucune limite d'âge
  Port du casque obligatoire

ANNEXE – PATINAGE PLUS

ADMISSIBILITÉ – ÉVÉNEMENTS ÉQUIPES

Les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada.

Les patineurs doivent être inscrits Patinage Plus ou Patinage STAR auprès de Patinage Canada, mais aucun test ou partie de test du programme STAR ne peut être réussi (danse, habiletés ou style libre).

Les équipes doivent être composées d'au moins 4 patineurs, mais d'un maximum de 7 patineurs. Chaque patineur sera autorisé à faire un maximum de deux éléments.

Les patineurs ont le droit de s'inscrire dans une catégorie supérieure à leur qualification.

Chaque élément sera exécuté une seule fois.

Une musique de fond est permise durant les épreuves.

- **ÉQUIPE - ÉTAPE 5**

  Étape : Avoir réussi l'étape 4, mais ne pas avoir réussi l'étape 6
  Âge : Aucune limite d'âge
  Port du casque obligatoire, si l'étape 5 n'est pas réussie.

- **ÉQUIPE - ÉTAPE 4**

  Étape : Avoir réussi l'étape 3, mais ne pas avoir réussi l'étape 5.
  Âge : Aucune limite d'âge
  Port du casque obligatoire

AUCUN AJOUT D'ANNEXES POSSIBLE